

VILLE DE SARTROUVILLE



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DE SARTROUVILLE

Séance du Jeudi 21 novembre 2024

SARTROUVILLE



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Ville de Sartrouville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 novembre 2024

Date d'affichage : 27 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 21 novembre à 18h00, le Conseil Municipal de Sartrouville s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre FOND, Maire.

Membres en exercice : 45

Nombre de Votants : 44

Etaient présents : Madame Emmanuelle AUBRUN, Monsieur Antoine de LACOSTE LAREYMONDIE, Madame Lina LIM, Monsieur David CARMIER, Madame Francine GRANIE, Madame Alice HAJEM, Monsieur Frédéric HASMAN, Madame Leïla GHARBI, Monsieur Tanguy BUCHE, **Adjoints**.

Madame Arlette LEBERT, Madame Sylvie DANIEL, Monsieur Laurent MESEGUER, Monsieur Benoit NOJAC, Madame Gina LE DIVENACH, Monsieur Mathieu PRIMAS, Monsieur Hassan DRIF, Madame Sonia BOST, Monsieur M'barek BOUCHLLIGA, Madame Arlette STAUB, Monsieur Denis VAIGREVILLE, Madame Nadia EL LETAIEF, Monsieur Benoît BOUHEBEN-DEMAI, Madame Brigitte THOUVENIN, Monsieur Daniel MAGALHAES COUTINHO, Monsieur Michel JEAN-LOUIS, Madame Marie-France BLANCHARD, Monsieur Nicolas PHILIPPE, Madame Danièle CHODAT, Monsieur Roger AUDROIN, Monsieur Romain CHIARADIA, Madame Michèle VITRAC-POUZOLET, Monsieur Pierre-Alexandre MOUNIER **Conseillers municipaux**.

Est absente : Madame Carine TOUNKARA.

Régulièrement représentés :

Alexandra DUBLANCHE donne pouvoir à Emmanuelle AUBRUN
Raynald GODART donne pouvoir à Antoine de LACOSTE LAREYMONDIE
Francis SEVIN donne pouvoir à Lina LIM
Dolores PINTO RODRIGUES donne pouvoir à Francine GRANIE
Marie-Claude PECRIAUX donne pouvoir à Frédéric HASMAN
Nicolas FAY donne pouvoir à Alice HAJEM
Marie-Astrid de MARIN de MONTMARIN donne pouvoir à Arlette LEBERT
Jacques SALAMITOU donne pouvoir à Tanguy BUCHE
Christèle RETTENMOSEER donne pouvoir à Nicolas PHILIPPE
Isabelle AMAGLIO-TERISSE donne pouvoir à Romain CHIARADIA
Oumar CAMARA donne pouvoir à Roger AUDROIN

Secrétaire de séance : Denis VAIGREVILLE

Assistaient à la réunion :

M. FAGET Directeur général des services, M. BAUDRY Directeur général des services techniques, Mme
POULET Directrice générale adjointe, Mme MALASSIGNÉ Directrice générale adjointe

ORDRE DU JOUR

0 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2024

RESSOURCES HUMAINES

1 RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE LA VILLE DE SARTROUVILLE

Sans Vote
des votants

2 RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

Adoptée par le Conseil municipal
à l'unanimité des votants

3 RECOURS À DES PERSONNELS EXTÉRIEURS ET MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION

Adoptée par le Conseil municipal
à l'unanimité des votants

FINANCES

4 BUDGET PRINCIPAL 2024 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES

Adoptée par le Conseil municipal
à l'unanimité des votants

5 DÉBAT PORTANT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Adoptée par le Conseil municipal
à l'unanimité des votants

POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

6 ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES : APPROBATION DES BILANS D'ACTIONS 2023 ET DES ACTIONS FLÉCHÉES EN 2024

Adoptée par le Conseil municipal
à la majorité des votants

Abstentions : Mme AMAGLIO-TERISSE, M. CAMARA, Mme CHODAT, M. AUDROIN, M. CHIARADIA.

7 CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE 2025-2030

Adoptée par le Conseil municipal
à l'unanimité des votants

EVENEMENTIEL

8 TARIFS DE LOCATION DE PATINS POUR LA PATINOIRE DE NOËL 2024-2025

Adoptée par le Conseil municipal

à l'unanimité des votants

CONSEIL MUNICIPAL DE SARTROUVILLE
Jeudi 21 novembre 2024

(La séance est ouverte à 18 heures 02 sous la présidence de M. Pierre Fond, Maire, Vice-président du Conseil départemental.)

M. le MAIRE.- Nous allons commencer ce Conseil municipal. Je vous remercie d'avoir pu venir en dépit de la neige et des conditions de circulation.

Je passe la parole pour l'appel.

(M. Vaigreville procède à l'appel nominal.)

M. le MAIRE.- Merci. Donc le quorum est atteint, nous pouvons commencer l'examen de nos délibérations.

0 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2024

M. le MAIRE.- Nous avons d'abord l'approbation du procès-verbal du 3 octobre 2024.

Y a-t-il des commentaires ou des questions ? (*Aucune*)

Il est donc approuvé.

RESSOURCES HUMAINES

1 RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE LA VILLE DE SARTROUVILLE

M. le MAIRE.- Nous avons ensuite le rapport en matière d'égalité hommes/femmes au sein de la ville de Sartrouville. C'est une obligation légale. Je passe la parole à Lina Lim.

Mme LIM.- Merci, Monsieur le Maire.

Comme chaque année, nous vous proposons de faire état de la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes au sein de la collectivité. Vous avez à votre lecture un rapport en deux volets : le volet employeur (toutes les actions que nous mettons en place en tant qu'employeur) et le volet initiatives de politiques publiques.

Concernant le volet RH, sans surprise, la Ville est toujours composée d'une majorité d'agents femmes pour 65 % de nos agents. Donc, sur 682 agents permanents, nous avons 449 femmes. En 2023, nous avons eu le plaisir d'ouvrir un poste en DG (Direction Générale) emploi fonctionnel à une femme. Nous avons une Direction Générale parfaitement égalitaire en matière de genre cette année.

Nous continuons avec la rémunération qui est strictement égalitaire et qui le sera encore.

Un des axes forts de notre politique RH est la conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle qui participe à cette égalité hommes/femmes. Je cite en exemple l'initiative que nous continuons, c'est le télétravail, l'harmonisation de la durée du travail qui permet de mieux concilier sa vie professionnelle avec sa vie privée.

Nous continuons également les activités sportives pendant le temps de travail le midi.

Je note aussi dans nos axes RH la prévention contre le harcèlement moral et sexuel et les comportements sexistes. Nous avons à cœur au sein du service RH de sensibiliser, d'informer nos agents sur toutes leurs conditions de travail. Nous avons par exemple organisé en 2024 une journée d'accueil des nouveaux arrivants où on leur présentait toutes les informations relatives à leurs conditions de travail.

S'agissant du volet d'initiatives publiques, au sein de Sartrouville, nous avons une politique fortement axée autour de la cellule familiale : maintien de toutes nos actions de soutien à la parentalité qui sont ouvertes autant aux mamans qu'aux papas. Je salue d'ailleurs le récent Forum de la Famille qui a réuni énormément de Sartrouillois. Bravo à tous mes collègues et notamment ma collègue Emmanuelle Aubrun pour l'organisation de ce forum qui signe l'axe fort de la politique sartrouilloise auprès de nos familles.

Que dire encore ?

En tant qu'initiateurs d'actions publiques, nous sensibilisons aussi l'accès à la culture aux hommes et aux femmes, pour petits garçons et petites filles, notamment à l'EMA puisque nous avons de plus en plus de garçons qui s'inscrivent, même aux cours de danse. Et nous soutenons toutes les associations sportives qui ont un axe dédié au sport féminin, notamment le judo ou le volley-ball. Je pense au club de volley pour les filles qui rencontre un fort succès.

Enfin, je salue et je mentionne l'accès au droit à travers l'excellent travail du PAD@ et du Point Justice qui s'adressent notamment aux publics qui sont prioritaires ou victimes de violences. Par exemple, les femmes sont bénéficiaires de conseils au Point Justice et au PAD@.

Voilà en quelques mots le rapport égalité hommes/femmes.

Pour cette délibération, il n'y a pas de vote, on prend acte de ce rapport.

M. le MAIRE.- Merci, Lina.

Y a-t-il des questions, des observations ? Oui, Monsieur Audroin et nous prendrons au fur et à mesure.

M. AUDROIN.- Pages 4, 5, on voit une diminution du nombre de fonctionnaires au statut pour les femmes puisqu'en 2019, elles étaient 304, elles sont 262 en 2022 et cela se retrouve d'ailleurs dans la courbe page 5. Donc, j'aimerais avoir une explication.

De même pour la pyramide des âges page 6, c'est toutes tendances confondues, même si à la base, cela commence à augmenter, mais il y a toujours – excusez-moi l'expression puisqu'il s'agit de personnel, mais une pyramide assez inverse – du personnel relativement âgé. Cela se retrouve peut-être par le manque d'embauche, d'attractivité de la fonction.

Page 7, c'est le taux de femmes en temps partiel. J'ai été étonné par le faible taux. Il y a peut-être une explication. 3,52 %, cela ne me paraît pas beaucoup.

Page 9, c'était sur les accidents du travail. Il y a beaucoup d'accidents du travail, aussi bien hommes que femmes. Y a-t-il des actions de prévention, parce que cela fait quand même plus de 1 400 accidents de travail ? Cela fait beaucoup.

Maladies professionnelles : 1 902. Là, c'est uniquement les femmes en plus. J'aimerais une explication sur ce nombre de maladies professionnelles chez les femmes.

Dernière question, si un agent désirait se rapprocher de son lieu de travail, lui facilitez-vous l'accès au logement ?

M. le MAIRE.- Nous allons peut-être prendre toutes les questions. Monsieur Chiaradia.

M. CHIARADIA.- Déjà un merci aux services pour la qualité du support qui est présenté.

Je note sur la première partie, sur la politique RH de la Ville, qu'en effet, pour les effectifs, on a une majorité de femmes comme dans le reste de la Fonction Publique Territoriale et on voit une parité au niveau de la direction et des cadres. C'est positif.

Vous parliez de la rémunération et donc de l'absence d'inégalité de rémunération. J'ai envie de dire vive le statut de la fonction publique pour cela, malgré les attaques qu'il subit en ce moment !

En revanche, je regrette un manque de détails sur le plan d'action pluriannuel adopté en 2021 parce que nous avons quelques éléments, mais pas vraiment de concret, alors que nous avons beaucoup de détails sur les autres pages du document et pas sur ce plan d'action qui mériterait d'être plus détaillé. Par exemple, pourquoi pas un congé menstruel pour les femmes qui en auraient besoin ?

Sur la deuxième partie, sur les politiques publiques qui sont mises en place dans la ville, vous faites un récapitulatif de l'ensemble des actions qui sont proposées par les différentes structures, qu'elles soient municipales ou associatives. Parfois, c'est en effet pertinent parce qu'une politique d'égalité est

menée. Mais à d'autres moments, on a l'impression que vous reprenez juste l'offre de services classique sans voir le lien forcément avec la situation en matière d'égalité hommes/femmes.

Le détail des actions présentées est parfois inégal selon les acteurs et c'est dommage.

Peut-être mes collègues auront d'autres questions, mais c'est bon pour moi.

M. le MAIRE.- Il y avait Mme Vitrac-Pouzoulet qui voulait prendre la parole également.

Mme VITRAC-POUZOULET.- Oui, je vous remercie, Monsieur le Maire.

Nous saluons la partie de ce rapport qui concerne les RH parce qu'il est très positif de valoriser l'égalité femmes/hommes par l'égalité professionnelle. C'est peut-être la meilleure façon finalement de l'approcher. Donc, nous souhaitons le souligner.

Nous saluons également l'investissement des associations sportives, en particulier dans la promotion de cette égalité filles/garçons. J'ai noté le COS Judo, le football américain, la boxe. Ce sont des avancées très positives.

Mais là où nous sommes vraiment déçus, c'est sur la partie politiques publiques en direction des administrés. Ces politiques menées sur le territoire en matière d'égalité femmes/hommes passent beaucoup, et vous l'avez dit, Madame Lim, par des actions en direction de la famille. J'ai noté également des jeunes, des relations parents/enfants. Mais pour nous, c'est un peu du hors sujet. On parle aujourd'hui d'égalité femmes/hommes parce qu'il y a besoin justement d'accompagner ou de mettre en place des mesures ou des actions permettant cette égalité réelle. Autant vous le faites au niveau des RH, autant cela n'apparaît pas dans les politiques publiques mises en place par la Ville.

Je le répète tous les ans, je suis quand même inquiète et nous sommes plusieurs à être inquiets sur la question des violences faites aux femmes. Le rapport de la mission interministérielle pour la protection des femmes a publié ces chiffres cette semaine et donc, les féminicides sont toujours très nombreux, les tentatives de féminicides également. Le nombre d'agressions contre les femmes est très important et on note que parmi les agressions, ce sont 94 % de femmes qui en souffrent et 97 % des agresseurs sont des hommes. Cela n'apparaît pas du tout dans notre ville.

Que fait-on pour lutter contre la violence faite aux femmes ? Nous sommes au mois de novembre, le 25 novembre est la journée nationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Rien n'apparaît. On pourrait avoir par exemple le numéro d'urgence qui s'affiche sur les panneaux digitaux, des affiches dans la ville faisant référence à ces questions de violences. On n'est pas un territoire hors du territoire national. C'est un véritable questionnement de notre côté.

Je reviendrai toujours sur ce souci d'accompagnement et de protection des femmes victimes de violence, en particulier dans les familles lorsqu'il y a des violences intra familiales, donc toujours la question sur les lieux d'accueil d'urgence dans notre ville ou au niveau de l'agglomération, des logements d'urgence ou bien le maintien dans le logement du couple si jamais le conjoint violent a pu être éloigné, l'écoute aussi au commissariat. J'ai bien noté qu'à Houilles, il y avait quelqu'un. Mais à Sartrouville, y a-t-il quelqu'un pour accueillir des femmes victimes de violences ? Y a-t-il une cellule psychologique ?

J'ai noté que c'était très développé au niveau des RH, alors que dans les politiques publiques, vous ne reprenez pas du tout.

C'étaient les quelques remarques que nous souhaitons apporter à ce rapport cette année.

Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. Il y a des remarques qui vous appartiennent.

Sinon sur les questions, Lina, si tu peux répondre aux questions posées.

Mme LIM.- Je vais essayer de reprendre point par point les questions qui ont été posées.

Monsieur Audroin, sur votre étonnement de la baisse du nombre de fonctionnaires, c'est un constat national : hausse des contractuels dans la fonction publique, de moins en moins de personnes passent le concours.

En ce qui concerne Sartrouville, nous valorisons la préparation au concours, notamment des rédacteurs. Cette année, une dizaine d'agents pourraient passer le concours. Nous les encourageons à le passer. Mais maintenant, nous recrutons les candidats qui nous conviennent aussi.

C'est quelque chose que nous constatons aussi, une baisse des fonctionnaires par rapport aux contractuels.

M. le MAIRE.- On peut ajouter pour M. Audroin qui connaît bien ces sujets qu'aujourd'hui, on a des fonctionnaires qui demandent à être recrutés à nouveau comme contractuels pour une raison toute simple : quand vous êtes fonctionnaire, la partie primes n'est pas prise dans le calcul de la retraite. Quand vous êtes contractuel, l'intégralité de la rémunération est prise dans le calcul.

Aujourd'hui financièrement, il vaut mieux être contractuel du service public que fonctionnaire puisqu'on paye les deux de la même manière. C'est ce qui est en train de se passer très concrètement et les gens le demandent.

D'où l'attrait des fonctions de contractuels de la fonction publique plutôt que de fonctionnaires.

Mme LIM.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur Audroin, vous parlez du temps partiel. Effectivement, le temps partiel a toujours été faible à Sartrouville, 3,7 % en 2023. À partir du moment où il y a une demande, nous l'étudions. Mais s'il n'y a pas de demande, nous n'allons pas aller les chercher. Ce sont les agents qui nous sollicitent pour cela.

M. AUDROIN.- Vous n'en faites pas la promotion ?

Mme LIM.- Pas nécessairement.

Vous m'avez parlé des accidents du travail. Précision : les accidents du travail sont en nombre de jours et non pas en nombre en volume.

Vous m'aviez posé une autre question, mais je n'ai pas eu le temps de la noter en deuxième point.

M. AUDROIN.- Sur les logements du personnel communal qui, par exemple, veut se rapprocher de son lieu de travail, l'aidez-vous à avoir un logement sur Sartrouville ?

Mme LIM.- Nous n'avons pas de logements à Sartrouville, à part les logements de fonction de quelques gardiens ou pour l'Éducation Nationale. Nous n'avons pas de levier pour les aider à se rapprocher de leur lieu de travail, à part pour les quelques logements auxquels nous pouvons avoir accès.

M. le MAIRE.- Ce que nous faisons régulièrement sur le logement social, quand les gens y sont éligibles, C'est que nous regardons et éventuellement essayons d'aider. Mais nous intervenons au titre des Commissions d'Attribution de Logements. Ce n'est pas nous qui prenons la décision, c'est le bailleur qui est propriétaire du logement. Mais nous pouvons essayer de voir comment prendre en compte la nécessité du rapprochement pour les personnes qui demandent un logement.

Je rappelle que nous avons beaucoup de demandes, notamment de fonctionnaires d'État. Nous avons par exemple – je souhaite les aider – les surveillants de la pénitencière de la maison d'arrêt de Nanterre qui ne peuvent plus loger à Nanterre parce qu'ils sont agressés chez eux ; on repère leur nom et on les agresse chez eux ou leur famille. La directrice de la prison nous a demandé ce que nous pouvions faire pour donner un coup de main à ces fonctionnaires pour pouvoir loger avec leur famille à Sartrouville puisque nous sommes sur la ligne de RER. Nous essayons de le faire en fonction des moyens qui sont les nôtres. Nous le faisons également pour des policiers, des enseignants, pour des infirmières bien évidemment quand on nous le demande. Nous essayons de faire la part des choses, mais nous sommes attentifs à la situation à la fois des fonctionnaires de la Ville et des fonctionnaires d'État.

Mme LIM.- Je me rappelle la deuxième question que vous m'aviez posée, elle était sur la pyramide des âges. Nous avons eu des départs en retraite en 2023 et avant. Nous n'avons pas forcément recruté. Donc, il y a plus de vacances de postes, donc forcément la pyramide des âges change. Cela étant, ce n'est pas forcément spécifique à Sartrouville.

Monsieur Chiaradia, vous m'avez posé la question sur le congé menstruel. Non, ce n'est pas à l'ordre du jour.

Toutefois, je peux vous parler d'une action que nous mettons en place à partir de 2024, nous permettons aux agents qui le demandent de tirer leur lait pendant leur temps de travail et c'est une demande que nous avons eue d'agents de crèche. Nous avons ajouté le fait que pendant ce temps, elles sont rémunérées, ce qui est un ajout à la réglementation. En tout cas, je peux vous répondre cela, mais le congé menstruel, non.

M. CHIARADIA.- Et sur le plan d'action pluriannuel, avez-vous plus d'éléments ?

Mme LIM.- Cela reprend les éléments de 2021, toujours une politique très volontariste sur la conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle.

Sur la prévention pour le harcèlement moral et sexuel, je n'ai pas détaillé, mais nous allons former et sensibiliser nos agents sur ces sujets. Cela fait partie du plan de formation.

Nous n'avons pas détaillé le plan pluriannuel parce qu'il reprend les grands axes 2021. Mais à l'intérieur de ce plan, il y a du détail et comme le souligne Mme Pouzoulet, un gros travail est fait par le service RH sur ces questions. Voilà ce que je peux répondre.

Vous mentionnez également les actions des associations sportives. Nous ne sommes pas décideurs sur les actions des associations. Maintenant, nous soutenons toutes les actions qui favorisent l'égalité hommes/femmes, associations sportives ou non sportives, de toutes les associations. Nous sommes très sensibles à toutes les actions qui favorisent cette situation égalitaire.

Monsieur Chiaradia, c'était tout pour vos questions ? Je n'ai peut-être pas écrit assez vite.

M. CHIARADIA.- J'ai peut-être parlé trop vite aussi, mais c'était bon pour moi.

Mme LIM.- Madame Pouzoulet, merci, je ferai part au service RH de vos remarques positives.

Puisque votre sujet était principalement sur les politiques publiques, comme chaque année, je vais vous répéter que nous agissons sur les femmes victimes de violences puisque le commissariat de Houilles que vous mentionnez a recruté un agent qui vient de Sartrouville et dont nous partageons le temps de travail. Les femmes victimes de violences qui se rendent à Sartrouville peuvent également bénéficier d'une écoute.

Ensuite, vous parliez des violences intrafamiliales. Vous étiez peut-être au Forum de la Famille sur l'atelier que nous avons dédié aux violences intrafamiliales puisque c'est un sujet d'actualité. Nous avons encouragé le Service Famille à se saisir de ce sujet et à proposer des informations de sensibilisation, atelier qui a été très suivi.

Vous mentionniez également le logement pour les femmes victimes de violences. Peut-être que je vais donner la parole à Mme Aubrun.

Mme AUBRUN.- Merci, Lina. Oui, cet accompagnement est un sujet que nous abordons régulièrement pour sortir les femmes de l'influence tant physique que morale de leur bourreau.

Je vous rejoins, Madame Vitrac-Pouzoulet, on n'en fait jamais assez pour prévenir ou lutter contre les violences faites aux femmes.

La ligne que nous avons pour le moment, c'est d'être plutôt dans la discrétion dans la mesure où communiquer, c'est très bien, mais si on n'a pas tout ce qu'il faut pour pouvoir donner suite, c'est un coup d'épée dans l'eau. Bien sûr, nous travaillons sur cette communication, nous travaillons sur les aspects que j'avais déjà évoqués avec vous la dernière fois concernant les logements d'urgence, puisque je vais visiter courant décembre une expérience dans des logements qui existent à Guyancourt via la Sauvegarde des Yvelines. Je suis en lien avec Mme Niangané qui s'occupe particulièrement de tout cela et qui est très intéressée à ce que l'on puisse venir voir comment cela se passe pour éventuellement développer quelque chose ici chez nous. À voir, mais c'est dans les tuyaux.

Autre chose, nous avons aussi un partenariat très serré avec des associations, Women Safe entre autres qui est à Saint-Germain-en-Laye et avec laquelle nous travaillons bien.

Il existe un vrai réseau partenarial. Ce qui est intéressant, c'est que le CCAS puisse être toujours la porte d'entrée des personnes qui sont en difficulté, qui viennent nous voir et à partir de là, on s'empare de notre réseau, on le développe, on oriente et on fait en sorte en général que ces personnes ne soient pas laissées dans la nature.

Il y a un certain nombre de choses qui existent déjà, qui sont toujours à développer. Nous y travaillons d'arrache-pied et je vous donnerai plus de détails parce que j'espère bien faire une commission santé et sociale au mois de janvier pour aborder tous ces sujets.

M. le MAIRE.- Merci donc pour toutes ces interventions.

On prend acte, on ne vote pas.

Sans vote



RAPPORT DE PRÉSENTATION

Rapport N° 1

Service : Pôle ressources et communication

RAPPORTEUR : Madame Lina LIM, Adjointe

OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE LA VILLE DE SARTROUVILLE

La présente délibération fait état de la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur la commune, et présente également les politiques mises en œuvre sur le territoire et les orientations menées de nature à améliorer cette situation.

Conformément au décret en date du 24 juin 2015 qui en fixe le contenu, ce rapport dresse un état des lieux et présente les orientations de la collectivité en la matière :

- De par son statut d'employeur, par la présentation de la politique menée en matière de ressources humaines sur les problématiques liées à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (effectifs, rémunération, formation, action sociale...),
- De par son statut d'initiateur et d'acteur des politiques publiques conduites sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (notamment dans le domaine de la petite enfance et de l'éducation, de la famille, etc...).

L'objectif est de soumettre au membres du Conseil Municipal le rapport annuel ci-annexé, qui est une photographie de l'année civile 2023.

Ce rapport ne nécessite pas de vote de l'assemblée délibérante.

DÉLIBÉRATION N°CM/95/2024

Service : Pôle ressources et communication

RAPPORTEUR : *Madame Lina LIM, Adjointe***OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE LA VILLE DE SARTROUVILLE**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

Vu le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

Vu le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la ville de Sartrouville, pour l'année civile 2023, annexé à la présente délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel ci-annexé sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la ville de Sartrouville, présenté en séance préalablement au débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2025.

Sans Vote
des votantsLe Maire
Vice-président du Conseil départemental des Yvelines

 Pierre FOND

Réception en préfecture le : 27 nov. 2024	Date d'affichage Le 27 novembre 2024
L'ID est : 078-217805860-20241121-lmc127293-DE-1-1	
Nature : Délibérations	
Nomenclature : Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.	

2 RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

M. le MAIRE.- Je passe la parole à David Carmier pour le recrutement et la rémunération des agents recenseurs.

M. CARMIER.- Merci, Monsieur le Maire, délibération assez classique puisqu'il s'agit effectivement de recruter un coordinateur communal des agents recenseurs pour faire le recensement de notre population. C'est une mission qu'on réalise chaque année en début d'année, que l'on fait également sous la supervision de l'INSEE puisque cela fait partie des missions qui nous sont confiées par l'État.

Pour ce faire, nous avons un coordinateur, une dizaine d'agents recenseurs et à travers cette délibération, vous pouvez voir les différents éléments de rémunération avec un mécanisme progressif pour nous permettre d'avoir les meilleurs résultats dans les opérations de recensement que nous réaliserons en début d'année prochaine.

Peut-être préciser que l'on bénéficie, certes, d'une dotation forfaitaire de l'État, de mémoire de 9 500 €, mais c'est très loin de couvrir la charge pour la commune puisqu'on est plutôt entre 15 et 20 000 €, plutôt proche des 20 000 € sur la moyenne des dernières années. Il y a un reste à charge important pour la commune malgré cette dotation de l'État et le fait que ce soit une mission que l'État nous ait confiée.

À travers cette délibération, on vous demande d'approuver le principe de recensement et surtout les modalités financières.

M. le MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*aucune*) Nous passons au vote.

Adoptée à l'unanimité

**RAPPORT DE PRÉSENTATION**

Rapport N° 2

Service : Gestion administrative du personnel

RAPPORTEUR : Monsieur David CARMIER, Adjoint**OBJET : RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS**

La loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité confie aux communes l'organisation des opérations de recensement de la population. Pour ce faire, la ville bénéficie d'une dotation forfaitaire de l'État.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le recensement a lieu tous les ans. L'enquête supervisée par l'INSEE se déroulera ainsi du 16 janvier 2025 au 22 février 2025 inclus.

Dans ce cadre, il est proposé de créer un poste de coordonnateur communal et de recruter 10 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations de recensement de la population durant cette période.

La rémunération étant définie par l'organe délibérant, il est proposé de rémunérer comme suit, après service fait et au prorata du travail effectué :

- Le coordonnateur communal sur la base d'un taux horaire brut de 15,34 euros,
 - Les agents recenseurs :
 - Formation : 2 demi-journées à 15 euros bruts, soit 30 euros bruts par agent ;
 - Tournée de reconnaissance : 5 jours maximum à 60 euros bruts par agent ;
 - Coût unitaire par feuille de logement selon les pourcentages d'avancement cibles de l'INSEE de logements recensés et effectués par l'agent recenseur :
 - ✓ Pour une cible de 35 % de logements recensés à la fin de la mission accomplie par l'agent recenseur : 4,28 euros bruts par feuille de logement,
 - ✓ Pour une cible de 55 % de logements recensés à la fin de la mission accomplie par l'agent recenseur: 4,85 euros bruts par feuille de logement,
 - ✓ Pour une cible de 75 % de logements recensés à la fin de la mission accomplie par l'agent recenseur : 5,49 euros bruts par feuille de logement,
 - ✓ Pour une cible de 90 % de logements recensés à la fin de la mission accomplie par l'agent recenseur: 6,31 euros bruts par feuille de logement,
 - ✓ Pour une cible de 100% de logements recensés à la fin de la mission accomplie par l'agent recenseur : 7,04 euros bruts par feuille de logement,
- Puis
- ✓ 7,97 euros bruts pour les logements recensés en plus de ceux alloués au départ de la mission de recensement et/ou en plus de la mission de coordonnateur.

Le coordonnateur communal, qui a été recruté spécifiquement pour cette mission, sera

l'interlocuteur de l'INSEE pendant toute la durée du recensement et assurera un soutien logistique aux agents chargés du recensement. C'est également lui qui organisera la campagne locale de communication, la formation et l'encadrement des agents recenseurs. En plus de ses missions, il pourra être amené à participer à la campagne de recensement et sera alors rémunéré également à 7,97 euros bruts la feuille de logement.



DÉLIBÉRATION N°CM/96/2024

Service : Gestion administrative du personnel

RAPPORTEUR : Monsieur David CARMIER, Adjoint

OBJET : RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de créer un emploi de coordonnateur communal et dix emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la création d'un emploi de coordonnateur communal et de dix emplois d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations de recensement de la population qui se dérouleront du 16 janvier 2025 au 22 février 2025 inclus,
- **DE PRÉCISER** que le montant de la rémunération horaire du coordonnateur communal est fixé à 15,34 euros bruts,
- **DE PRÉCISER** que la rémunération versée aux agents recenseurs est fixée comme suit :
 - Formation : 2 demi-journées à 15 euros bruts, soit 30 euros bruts par agent ;
 - Tournée de reconnaissance : 5 jours maximum à 60 euros bruts par agent ;
 - Coût unitaire par feuille de logement selon les pourcentages d'avancement cibles de l'INSEE de logements recensés et effectués par l'agent recenseur :
 - ✓ Pour une cible de 35 % de logements recensés à la fin de la mission accomplie par l'agent recenseur : 4,28 euros bruts par feuille de logement,
 - ✓ Pour une cible de 55 % de logements recensés à la fin de la mission accomplie par l'agent recenseur : 4,85 euros bruts par feuille de logement,

- ✓ Pour une cible de 75 % de logements recensés à la fin de la mission accomplie par l'agent recenseur : 5,49 euros bruts par feuille de logement,
- ✓ Pour une cible de 90 % de logements recensés à la fin de la mission accomplie par l'agent recenseur: 6,31 euros bruts par feuille de logement,
- ✓ Pour une cible de 100% de logements recensés à la fin de la mission accomplie par l'agent recenseur : 7,04 euros bruts par feuille de logement,

Puis :

- ✓ 7,97 euros bruts pour les logements recensés en plus de ceux alloués au départ de la mission de recensement et/ou en plus de la mission de coordonnateur.

Adoptée par le Conseil municipal
à l'unanimité des votants

Le Maire
Vice-président du Conseil départemental des Yvelines



Pierre FOND

Réception en préfecture le : 27 nov. 2024	Date d'affichage Le 27 novembre 2024
L'ID est : 078-217805860-20241121-lmc127233-DE-1-1	
Nature : Délibérations	
Nomenclature : Autres catégories de personnels	

3 RECOURS À DES PERSONNELS EXTÉRIEURS ET MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION

Mme LIM.- Cette délibération vise à recourir à du personnel extérieur et de fixer les modalités de rémunération pour le festival « Les Enfants de la Culture » qui a encore rencontré un vif succès cette année. Je félicite mon collègue Frédéric Hasman, deuxième année. Cette année, nous avons recruté un artiste qui a réalisé trois spectacles.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la Collectivité à recourir à cet artiste et de fixer la rémunération sur la base d'un montant brut de 1 307 € pour ces trois prestations.

M. le MAIRE.- Gros succès.

M. HASMAN.- Si je peux ajouter un mot, parce que l'histoire est amusante, c'est un jeune homme sartrouillois qui a fait un spectacle de guignol. Mais quand il avait 8 ou 9 ans, cet enfant, à l'époque, était venu nous voir dans le cadre du Salon du Livre, parce qu'il avait une passion pour la marionnette dès cet âge-là et il nous avait demandé s'il pouvait faire un petit spectacle à l'occasion du Salon du Livre. Une quinzaine d'années plus tard, on le retrouve professionnel après avoir fait une formation de marionnettiste et désormais installé de manière permanente avec un théâtre à Versailles.

M. le MAIRE.- Très bien. C'est pour ça qu'on passe la délibération juste avant.

Y a-t-il des questions ? Monsieur Chiaradia.

M. CHIARADIA.- Justement, étant donné que la prestation s'est réalisée au mois de septembre, pourquoi n'a-t-on pas pu avoir la délibération précédemment ?

Mme POULET.- Parce qu'à l'époque, lorsqu'on a contractualisé avec lui, on ne savait pas qu'il ne pouvait pas faire un contrat de prestation classique et on était obligé de le payer.

Mme LIM.- Il a un statut d'intermittent du spectacle, c'est un peu particulier.

M. CHIARADIA.- On serait passé dans les décisions du maire si cela avait été le cas ? C'est pourquoi on est obligé de passer par délibération ?

Mme POULET.- Nous avons l'obligation.

M. CHIARADIA.- Je vous remercie. C'est en effet une belle histoire.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions ? Non ? Nous passons au vote.

Adoptée à l'unanimité



RAPPORT DE PRÉSENTATION

Rapport N° 3

Service : Gestion administrative du personnel

RAPPORTEUR : Madame Lina LIM, Adjointe

OBJET : RECOURS À DES PERSONNELS EXTÉRIEURS ET MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION

Dans le cadre du festival « Les Enfants de la Culture », la Ville de Sartrouville a souhaité faire appel à un artiste pour assurer trois spectacles de marionnettes.

Le statut spécifique d'intermittent du spectacle de cet artiste impose son recrutement par la Ville pour le paiement de sa prestation, rendant par conséquent nécessaire la fixation de sa rémunération.

Sa rémunération s'établit sur la base d'un montant brut de 1 307,26 euros pour l'ensemble des représentations.



DÉLIBÉRATION N°CM/97/2024

Service : Gestion administrative du personnel

RAPPORTEUR : *Madame Lina LIM, Adjointe*

OBJET : RECOURS À DES PERSONNELS EXTÉRIEURS ET MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Considérant le besoin de recourir à un artiste dans le cadre du festival « Les Enfants de la Culture »,

Considérant que le statut spécifique d'intermittent du spectacle de cet artiste impose son recrutement par la Ville pour le paiement de ses prestations,

Considérant la nécessité de fixer les modalités de rémunération de l'artiste pour ses prestations,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** la collectivité à recourir à un artiste pour assurer trois spectacles de marionnettes,
- **DE FIXER** la rémunération de l'artiste sur la base d'un montant brut de 1 307,26 euros pour ses trois prestations,
- **D'INSCRIRE** la dépense au budget communal.

Adoptée par le Conseil municipal
à l'unanimité des votants

Le Maire
Vice-président du Conseil départemental des Yvelines



 Pierre FOND

Réception en préfecture le : 27 nov. 2024	Date d'affichage Le 27 novembre 2024
L'ID est : 078-217805860-20241121-lmc127266-DE-1-1	
Nature : Délibérations	
Nomenclature : Autres catégories de personnels	

FINANCES

4 BUDGET PRINCIPAL 2024 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES

M. de LACOSTE LAREYMONDIE.- On vous propose de passer en créances éteintes, donc, irrécouvrables, la somme de 2 527 € et en créances dont le recouvrement apparaît impossible la somme de 23 482 €.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? C'est assez classique. Monsieur Audroin.

M. AUDROIN.- Pouvez-vous rappeler exactement ces créances qui ne peuvent être... ?

M. de LACOSTE LAREYMONDIE.- Ce sont des gens qui ne payent pas, la cantine par exemple. La dette s'accumule. Puis, on leur écrit gentiment, puis ils disparaissent, on les poursuit et on ne les retrouve pas.

M. le MAIRE.- Il y a aussi des gens décédés.

M. de LACOSTE LAREYMONDIE.- C'est rare parce qu'en général, ce sont des parents d'enfants à la cantine, ce n'est pas le quatrième âge.

M. le MAIRE.- L'argument est recevable !

En tout cas, la somme est à peu près constante chaque année. C'est le comptable public qui nous demande de prendre cette délibération.

M. de LACOSTE LAREYMONDIE.- C'est fou le nombre de gens malhonnêtes qu'il y a.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ou autres ? (*Aucune*) Nous passons au vote.

Adoptée à l'unanimité



RAPPORT DE PRÉSENTATION

Rapport N° 4

Service : Service des Finances

**RAPPORTEUR : Monsieur Antoine DE LACOSTE LAREYMONDIE,
Adjoint**

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2024 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES

Comme chaque année, le trésorier de Sartrouville présente à la Ville une liste de titres de recettes qui n'ont pu être recouverts malgré les relances engagées.

Sont distingués deux types de créances irrécouvrables :

- Les créances éteintes suite à une insuffisance d'actifs constatée dans le cadre d'une procédure de surendettement ou d'une procédure collective. L'admission en non-valeur de ces titres s'impose à la collectivité. Le montant total de ces créances s'élève à 2 527,26 €.
- Les créances pour lesquelles le recouvrement apparaît impossible (personne disparue, décédée, manque de renseignements...) et qui sont à admettre en non-valeur. Leur montant s'élève à 23 482,12 €. L'admission en non-valeur de ces dernières ne fait pas obstacle à l'exercice des poursuites et n'éteint pas la dette du redevable. Le titre émis garde son caractère exécutoire.



DÉLIBÉRATION N°CM/98/2024

Service : Service des Finances

**RAPPORTEUR : Monsieur Antoine de LACOSTE LAREYMONDIE,
Adjoint**

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2024 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction codificatrice n°05-050 MO du 13 décembre 2005,

Vu la liste des recettes irrécouvrables présentée par le Trésorier principal de Sartrouville,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer les créances ont été diligentées par le Trésorier Principal de Sartrouville dans les délais légaux et règlementaires,

Considérant que les titres dont il demande l'admission en non-valeur sont irrécouvrables,

Considérant que les titres dont il demande l'admission en créances éteintes le sont suite à une procédure de surendettement ou à une clôture pour insuffisance d'actifs,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

- **D'ADMETTRE** en non-valeur les titres présentés par le trésorier sur la liste n° 7074041233 pour un montant de 23 482,12 €.
- **D'ADMETTRE** en créances éteintes les titres présentés par le trésorier sur la liste n° 7138540533 pour un montant de 2 527,26 €.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adoptée par le Conseil municipal
à l'unanimité des votants

Le Maire
Vice-président du Conseil départemental des Yvelines



 Pierre FOND

Réception en préfecture le : 27 nov. 2024	Date d'affichage Le 27 novembre 2024
L'ID est : 078-217805860-20241121-lmc126639-DE-1-1	
Nature : Délibérations	
Nomenclature : Divers	

5 DÉBAT PORTANT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

M. de LACOSTE LAREYMONDIE.- Comme l'année dernière, un petit diaporama pour ce rapport d'orientations budgétaires.

↳ Contexte économique général :

La croissance mondiale anticipée est de 3 % et en France, la prévision est de 1,1 %. On se surpasse. Heureusement, l'inflation semble se stabiliser autour de 1,8 %.

Le contexte économique de ce projet de loi de finances pour 2025 voit une initiative gouvernementale intéressante. Pour compenser l'incapacité de l'État à gérer les finances publiques, on va ponctionner les collectivités locales. L'objectif est de leur voler 5 Mds€ qui se répartissent de la façon suivante :

1. 3 Mds€ dans ce qu'ils appellent le fonds de précaution, issus d'un calcul d'une opacité telle que je suis incapable de vous donner un montant pour l'instant ;
2. le FCTVA, 800 M€, à répartir sur l'ensemble des 35 000 communes des 95 départements et les régions ;
3. le fonds vert, 1,5 Md€ ponctionnés.

À cela, on peut rajouter une augmentation des cotisations sociales de 420 000 €, qui va directement concerner Sartrouville.

Nous sommes ravis d'aider l'État à mettre fin à sa gabegie. Mais je vous rassure, nous n'avons toujours pas compris en quoi consistaient les 40 Mds€ d'économies annoncées à grand renfort de publicité. En attendant, on va nous prendre de l'argent, à moins que dans le débat parlementaire qui va arriver, il y aura un assouplissement de la position du Gouvernement, parce qu'il ne nous a pas échappé qu'un certain nombre de maires menaçaient de se transformer en gilets jaunes, écharpe en bandoulière, et de descendre les Champs-Élysées ; ce qui affole le Gouvernement.

Dans ce contexte économique général du projet de loi de finances, autre mesure relative, la DGF est gelée. C'est déjà ça, elle ne baisse pas.

↳ Les orientations budgétaires 2025 de la Ville :

Hypothèses en 4 points :

1. Les dépenses réelles de fonctionnement devraient augmenter de 0,8 %, sous réserve d'ajustements de dernière minute que l'on vous confirmera le mois prochain au moment du vote du budget ;
2. Les dépenses d'équipement seront en baisse de 3 %, là aussi des ajustements auront lieu. Ce chiffre est pour l'instant provisoire ;
3. L'autofinancement avant les décisions gouvernementales ou plutôt les annonces gouvernementales était d'environ 1 M€, ce qui n'est pas si mal dans le contexte actuel, et on le réduit à rien aujourd'hui compte tenu de ce que l'État va nous voler ;
4. Pour l'instant, l'emprunt d'équilibre est d'environ 9,340 M€, ce qui est un montant important, mais hélas, nous n'avons pas le choix si nous voulons continuer à investir.

Je ne vais pas trop détailler le tableau suivant, je vous propose de regarder juste la dernière colonne.

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) hors cessions, c'est 67 M€. C'est en baisse sensible par rapport à 2023, mais en 2023, il y avait eu un rattrapage de ce que la CAF (la Caisse d'Allocations Familiales) nous devait. Il vaut mieux comparer avec 2022 et là, il y a une progression que l'on peut qualifier de normale.

Puis, l'épargne de gestion se monte à 7,9 M€ en baisse assez sensible. C'est le plus mauvais chiffre depuis 2021 malgré tous nos efforts.

Les intérêts de la dette sont modérés à 400 000 €, le remboursement de capital de la dette à 1,8 M€, soit une épargne disponible de 5,7 M€. Là aussi, c'est un chiffre que l'on peut qualifier d'assez moyen et préoccupant.

Vous avez ensuite les orientations budgétaires avec l'évolution des équilibres du budget.

Je vous propose de prendre la dernière colonne, le BP 2025 et la comparaison avec les strates, d'abord les villes de 20 à 50 000 habitants, ensuite les villes de 50 à 100 000 habitants :

- En dépenses réelles de fonctionnement, nous sommes légèrement en dessous, ce qui est bien ;
- produits d'imposition directe : on est nettement en dessous, Sartrouville a une fiscalité légère, il faut le rappeler ;
- Recettes réelles de fonctionnement sur la population : c'est forcément en dessous ;
- Dépenses d'équipement brut sur la population : nous avons rattrapé notre retard comme vous pouvez le constater, nous nous situons maintenant exactement dans la moyenne ;
- L'encours de la dette : excellentissime puisque la moyenne dépasse largement 1 000 € pour les villes de plus de 50 000 habitants, nous sommes à 182 € ;
- La DGF sur la population se situe dans la moyenne ;
- Les dépenses de personnel un peu en dessous ; ce qui est une bonne chose. Je rappelle que c'est le plus gros poste budgétaire ;
- Encours de la dette de 13 M€ rapporté à la moyenne de la strate qui est de 63 et 78 M€, donc d'excellents chiffres d'endettement.

Le fonctionnement s'équilibre à 68 M€ :

- 43 M€ d'impôts et taxes ;
- 15 M€ de dotations et participations ;
- 9 M€ des produits des services.

⇒ Principales ressources des impôts et taxes :

- la fiscalité directe ;
- l'attribution de compensations versées par la communauté d'agglomération : pour l'instant, on prévoit de mettre le même montant de 9,3 M€ ;
- droits de mutation : on va maintenir l'enveloppe à 2 M€ ;
- le fonds de solidarité de la Région Île-de-France : 1,3 M€ ;

⇒ Dotations, participations et subventions de fonctionnement :

- La DGF, on prévoit 7 M€ ;
- Dotation de Solidarité Urbaine, cohésion sociale : 2,3 M€, en très légère augmentation puisque nous avons reçu un chiffre plus élevé que ce que nous avons budgété l'année dernière ;
- Le Fonds Départemental de la TP (Taxe Professionnelle), ce fonds qui est voué à disparaître, mais cela fait des années que je dis cela et il ne disparaît pas, tant mieux, fait toutefois l'objet d'une minoration en 2024, donc pour Sartrouville une baisse de 8 % a été annoncée et cela devrait se répéter en 2025. Nous inscrirons 1,7 M€ ;
- Compensation fiscale, exonérations budgétaires à hauteur de 500 000 € ;
- Subventions de la CAF pour 2025, une recette de 3 M€ est attendue ;

⇒ Les produits des services municipaux représentent 13,7 % de ces recettes.

Nous prévoyons 9,4 M€ contre 8,9 M€ en 2024. Le poste le plus important est la restauration scolaire et les études surveillées qui sont beaucoup plus développées avec 3 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement à 65 M€ sont en hausse de 2,4 %.

⇒ Ce sont principalement les charges à caractère général qui prennent 8 %, ce sont bien souvent des dépenses indépendantes de notre volonté.

⇒ Les charges de personnel.

Elles sont stables, si l'on met à part la hausse de la cotisation patronale dont je vous parlais tout à l'heure. Coût estimé pour la Ville : 420 000 €. C'est le seul élément parmi l'argent que l'État va nous prendre, dont nous sommes à peu près sûrs. Pour le reste, nous sommes dans le flou le plus complet.

⇒ Autres charges : 15 %.

C'est là que l'on parle du fonds de précaution, un des trois aspects de la ponction de l'État : 1,2 M€ seront mis en réserve, mais c'est un chiffre relativement arbitraire puisqu'en l'état actuel de nos connaissances, nous ne savons pas exactement comment va être calculée cette ponction.

⇒ L'endettement de la Ville.

Le poids de la dette en 2025 sera estimé à 2,2 M€ (1,8 M€ de remboursement de capital et 400 000 € d'intérêts). L'encours total de la dette s'élève à 9,4 M€ avec une extinction presque totale en 2032 ; ce qui est rare. Mais je compte bien sur des investissements importants prévus par mon voisin de gauche pour faire remonter ces chiffres.

M. le MAIRE.- De gauche !

(Rires)

M. de LACOSTE LAREYMONDIE.- C'était dit sans malice !

L'investissement, 21 M€ :

- Nous prévoyons 20 M€ de dépenses d'équipements, surtout en scolaire avec la cité scolaire ;
- 2 M€ d'acquisitions foncières, ne me demandez pas les terrains, je vous les donnerai dans un mois parce que c'est le rapport d'orientations budgétaires, tout n'est pas encore complètement finalisé, c'est ce qu'on prévoit pour l'instant ;

L'investissement, les autres dépenses, remboursement du capital de la dette, je l'ai dit.

Au niveau recettes :

- Autofinancement, il n'y a plus rien ;
- Subventions d'investissement, 3 M€ pour la cité scolaire et des cessions de terrains, nous prévoyons 3,3 M€ ; nous vous donnerons tout le détail le mois prochain ;
- L'emprunt d'équilibre, c'est un montant important, montant inédit à Sartrouville avec 9,7 M€. Je compte sur les services techniques pour avoir un peu de retard dans leurs marchés, que nous ne soyons pas obligés de tout emprunter.

↳ Budget annexe de l'assainissement pour terminer :

Les travaux d'investissement concerneront la rue Claude Bernard pour près de 1 M€, la rue de Strasbourg pour 1,6 M€, l'avenue Ronce pour 780 000 € et une petite création de réseau d'assainissement pour la cité scolaire de 36 000 €.

Voilà donc ce que l'on peut dire sur ce rapport d'orientations budgétaires sur lequel, comme vous l'avez compris, nous avons encore beaucoup d'incertitudes.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup, Antoine. Vous avez vu la façon dont il défend avec vigueur le budget communal et les tentatives de certains de mettre la main sur des morceaux de notre budget.

Merci beaucoup et merci à la direction financière d'avoir élaboré ce débat d'orientations budgétaires, ce document, parce qu'il y a en effet beaucoup d'incertitudes. Pour être plus clair, il faut attendre l'ensemble du déroulé du débat budgétaire, du débat sur la loi de finances pour avoir les idées un peu plus claires, notamment sur le fonds de précaution, puisque d'après les dernières nouvelles, on ne devrait pas être concernés. Mais jusqu'au bout, on ne sait pas la façon dont les choses vont se passer. C'est le cas également pour les départements et les régions. Donc, situation difficile.

Néanmoins, le calendrier reste le même. Nous voterons notre budget en décembre et normalement, bien qu'à notre époque, ce soit toujours compliqué, on devrait y voir plus clair puisque la loi de finances est censée être votée avant le 21 décembre. J'espère qu'elle le sera et nous verrons quels sont les arbitrages qui seront faits entre les deux chambres et le Gouvernement sur le sujet et ce qui en sortira.

Mais c'est un peu compliqué et donc, il faut être prudent. La prudence que nous avons eue dans la dépense pendant toutes ces années porte ses fruits aujourd'hui, tant ici qu'au niveau de notre intercommunalité. Si nous n'avions pas été prudents dans nos dépenses, notre situation serait aujourd'hui bien dramatique ; ce qui n'est pas le cas ici.

Y a-t-il des questions, des prises de parole ? Monsieur Chiaradia.

Juste, il y aura une Commission Finances le 17 décembre.

M. de LACOSTE LAREYMONDIE.- C'est ça, qui précédera une Commission Urbanisme. Il y aura deux commissions dans la foulée.

M. le MAIRE.- Puis, nous aurons le Conseil Municipal qui est le 19 décembre pour le vote du budget. Nous sommes dans ce que nous faisons d'habitude.

Monsieur Chiaradia.

M. CHIARADIA.- Déjà un commentaire qui va peut-être vous surprendre, je suis en partie d'accord sur le rapport d'orientations budgétaires avec votre analyse sur l'injustice que l'État fait peser sur les collectivités territoriales qui ne sont responsables que de 8 % de l'endettement, mais qui supportent plus de 12 % de l'effort.

Je notais l'objectif de redressement des finances publiques proposé par l'État. Nous savions que la crise sanitaire a entraîné une augmentation des dépenses publiques. Mais quand on s'intéresse un peu à la situation, on se rend compte que la dégradation de la situation budgétaire résulte surtout de la politique de l'offre qu'a voulue Emmanuel Macron, ses gouvernements successifs depuis 2018 qui ont le fait le choix de baisses d'impôts massives qui ont été inefficaces et qui ont surtout bénéficié aux grandes fortunes et aux entreprises.

Le Gouvernement actuel persiste dans cette voie et fait même le choix de l'austérité. Il y avait peut-être d'autres choix à faire sur ces objectifs et à Sartrouville, on subit donc le désengagement de l'État et des autres financeurs.

Une situation qui concerne Sartrouville mais également les autres villes. On nous demande toujours de faire plus, mais avec moins de fonds. Je pense en particulier aux agents du service public à qui on ne remplace pas les postes, à qui on demande de maintenir une activité importante, ambitieuse au service de la population, mais sans avoir les moyens de le faire. On parlait de l'attractivité et des difficultés de recrutement dans la fonction publique territoriale, c'est difficile, d'une part, parce qu'on ne trouve pas énormément de candidats et aussi parce qu'on ne peut pas toujours remplacer les postes, faute de fonds.

Je poursuis sur la suppression des crédits pour le Fonds Vert et du Plan Vélo qui m'animent particulièrement comme vous vous en doutez. Je suis assez pessimiste pour la suite, en espérant que des arbitrages seront plus positifs dans les prochains jours et que l'on puisse sortir par le haut de la situation.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Monsieur Mounier.

M. MOUNIER.- Merci pour le rapport extrêmement clair.

Même constat que M. Chiaradia, je suis évidemment d'accord avec vous sur la question des recettes puisqu'on fait porter finalement la responsabilité de la dette de l'État et du déficit de l'État sur les collectivités.

Ma question est toute simple : comment nous, en tant qu'élus locaux, pouvons aussi montrer à nos concitoyens la politique de l'État puisque finalement, et vous le notez très bien dans le rapport, je vais retrouver votre citation : « *cette politique entraînerait un report de certains travaux de bâtiments, de voirie et d'espaces verts.* » ? Cette baisse de recettes joue aussi sur notre responsabilité.

Quelles actions politiques peut-on mettre en place pour montrer que tout le Conseil Municipal est d'accord avec cette idée que c'est un problème ? Je vois que vous portez très bien le gilet. Je ne vous demande pas d'être gilet jaune, mais que peut-on envisager pour arriver à publiciser quelque part le fait que tout ce Conseil Municipal, dans son ensemble, de manière transpartisane je crois, est d'accord avec votre constat ?

M. de LACOSTE LAREYMONDIE.- S'il faut mettre un truc jaune par-dessus, ce sera avec joie et je descendrai les Champs-Élysées avec joie avec, je l'espère, des dizaines de milliers d'élus locaux.

Mais avant de prendre de grandes décisions, attendons de voir comment va se terminer la négociation entre l'Association des Maires de France (l'AMF) et le Gouvernement, le Premier Ministre. Ils vont se rencontrer souvent, longtemps. L'AMF a mis un niveau de pression assez fort. Beaucoup de maires

menacent de démissionner, beaucoup ont démissionné. Depuis les dernières élections, des milliers de maires ont démissionné, c'est inédit à ce point-là.

La situation est très grave. Donc, j'espère que le Gouvernement en prendra acte et reviendra sur cette décision de nous ponctionner. C'est parfaitement injuste. Le duo des comiques, Lemaire/Attal, qui met tout sur le dos des collectivités locales, alors que c'est eux qui ont été incapables de gérer correctement les finances publiques, encouragés d'ailleurs par Emmanuel Macron qui avait quand même une fois cinglé en plein Conseil des Ministres Bruno Lemaire une des rares fois où il essayait de dire « attention aux finances publiques » et Emmanuel macron a répondu : « Bon, ça suffit les finances publiques, on a d'autres sujets à régler. » Très bien.

Maintenant, l'État est dans la mouise et pour nous, c'est insupportable. Cela fait des années que nous faisons des efforts colossaux pour avoir des budgets sains et un endettement sain. La légèreté avec laquelle celui qui a été Ministre des Finances pendant sept ans si je ne m'abuse, puis son successeur qui a fait presque pire en beaucoup moins de temps à attaquer les collectivités locales est juste insupportable.

S'il n'y a pas d'accord entre l'AMF et le Gouvernement, ce que je n'ose croire, il y aura des milliers d'élus locaux qui manifesteront et j'en serai.

M. le MAIRE.- Alors là, le pire est à venir !

Monsieur Audroin, vous aussi, vous avez une écharpe verte !

M. AUDROIN.- Gilet jaune, pourquoi pas ?

Ce retrait de l'État s'accompagne en plus d'un problème de financement des autres entités, c'est-à-dire des départements et des régions. Les communes en bout de course auront le poids de l'État, mais en plus un manque de financement des départements et des régions. Pour chercher des dotations pour faire tel ou tel investissement, cela va être de plus en plus difficile. C'est une chose.

J'ai une question, par exemple la taxe d'habitation. L'État a-t-il compensé à l'euro près le retrait de la taxe d'habitation pour Sartrouville ? Je dois avouer que cette disparition de la taxe d'habitation a fait beaucoup plaisir aux gens parce qu'ils ne payaient plus cet impôt, mais cela aurait peut-être nécessité une grande réflexion sur la fiscalité locale, plutôt que d'un retrait que j'allais dire un peu démagogique. Aujourd'hui, nous constatons le manque d'autonomie des municipalités par rapport à l'État parce qu'en fin de compte, tout dépend du bon vouloir des dotations de l'État ou d'autres entités pour les communes. L'autonomie de gestion des municipalités était un acquis important. Aujourd'hui, il est battu en brèche par cette suppression de la taxe d'habitation et par ce que l'on nous annonce, les 5 Mds€ d'économies.

J'espère que lors du congrès de l'AMF qui s'est déroulé ces derniers jours, le Gouvernement aura entendu les élus locaux. Cela a été assez chaud parce qu'il n'y avait pas que ce problème, mais aussi d'autres problèmes qui se mêlaient. Je pense notamment à la crise immobilière qui touche aussi les municipalités et les départements.

Sur l'analyse, on peut faire le même constat. Maintenant, c'est vrai que ce qui serait bon, comme le disait notre collègue, c'est qu'il y ait un avis unanime pour dire que cela suffit. Dans cette affaire, que l'on soit de gauche ou de droite, on est dans la même galère.

M. le MAIRE.- Oui. Vous avez remarqué que M. de Lacoste n'est pas passionné par la politique d'Emmanuel Macron. Mais ce n'est pas nouveau, nous le savions déjà avant.

Nous pouvons constater que la dérive financière de la France a commencé il y a bien longtemps. Les choix qui ont été faits tout au long des différents gouvernements et présidents avant sont allés à

l'inverse des choix qui ont été faits par d'autres pays, notamment l'Allemagne où, quand il y avait des excédents budgétaires, on les consacrait au désengagement, au désendettement. Et nous, on a toujours fait l'inverse, quels que soient les gouvernements de droite ou de gauche avec un « toujours plus ». On pourrait dresser la liste de toutes les mesures qui ont été prises depuis 20 ans en France et qui ont toujours été des mesures de dépenses supplémentaires. À la fin, on se demande si les dépenses étaient bien gagées par des recettes. Preuve que non si vous prenez l'évolution de l'endettement de la France et du déficit budgétaire qui en est la source, c'est croissant depuis de très nombreuses années.

Je rappelle que beaucoup de pays dans le monde ont un équilibre budgétaire. Nous, on vit de déficits budgétaires année après année, et on compense forcément avec de l'endettement. On peut se poser des questions sur les mesures qui sont prises, celles qui étaient pertinentes, celles qui ne l'étaient pas. Mais la dépense est là et elle nous plombe.

M. de Lacoste en est l'exemple vivant, vous savez que pour avoir des finances saines, il faut inscrire la trajectoire des efforts pendant des années. Dégrader des finances publiques peut se faire en un exercice, assainir des dépenses publiques nécessite des années d'efforts, parce qu'il est toujours plus facile de dépenser que de faire des économies. Premier point.

Deuxième point, sur un sujet aussi grave, le spectacle qu'ont donné certains groupes parlementaires à l'Assemblée Nationale est désespérant. Sortir de l'exercice d'examen de la loi de finances avec plusieurs dizaines de milliards d'impôts en plus, c'est de la folie. Cela signifie des pertes d'emplois. Si on pense qu'on va sortir la France en augmentant les impôts dans un pays qui est déjà le recordman du monde de l'impôt, c'est incroyable d'avoir cette idée ! On peut mettre cela gentiment sur la base de l'incompétence des gens qui parlent ainsi.

Après, dans le débat budgétaire aujourd'hui, heureusement, il y a deux chambres et on voit bien que le débat le plus intéressant est celui qui se passe au Sénat. Dans les échanges qu'il y a, le Sénat, assez classiquement, est le représentant des collectivités locales. C'est son mode électoral. Donc, la sensibilité à la situation des collectivités locales est particulièrement forte au Sénat.

Donc, on va voir. Les débats ont lieu, le projet de loi de finances est à la commission des finances aujourd'hui. Donc, on voit bien comment le débat va se nouer.

J'espère que nous aurons une sortie moins grave pour les finances publiques, après pour les finances des collectivités locales. Nous serons probablement mis à contribution globalement, mais pas au niveau indiqué et nous en tiendrons compte dans notre budget.

Sur la relation que nous avons avec l'État, Département et Région, bien évidemment, tout ce que nous faisons, c'est en relation avec l'État, le Département et la Région. On a parlé de l'effort en matière scolaire. La ville de Sartrouville accueille pratiquement 200 M€ sur une année de dépenses pour le scolaire entre lycée, collèges, etc. C'est chaque fois la Région, l'État, le Département qui nous aident et il faut rendre grâce à l'État qui, même avec ses difficultés financières, a toujours été à nos côtés. Ce n'est pas propre à ce Gouvernement, c'était déjà le cas auparavant. C'est important à souligner.

Donc, on va voir comment on en sort. Le vrai rendez-vous est celui du vote du budget le 19 décembre et on verra ce que l'on retient ou pas dans notre budget.

Sur la situation du Département, situation un peu différente, et M. Audroin en a parlé, les finances du Département dépendent en grande partie de l'évolution des marchés de l'immobilier. Celui qui a inventé cela, c'est assez fort. La dépense principale du Département est de la dépense sociale, c'est-à-dire une dépense constante, et les recettes évoluent en fonction du marché de l'immobilier. Si vous regardez, j'ai fait sortir pour le Département des Yvelines l'évolution des frais de notaire et DMTO sur 15 ans, ce sont les montagnes russes. Il est très difficile de construire une politique où la dépense est toujours la même, voire en progression, sur des recettes qui bondissent ou qui s'effondrent.

Aujourd'hui, le marché de l'immobilier est au plus bas pour plein de raisons différentes. Les recettes des départements sont au plus bas et les finances des départements sont dans une très grande difficulté.

Vous avez dit une chose qui me semble tout à fait juste et je suis tout à fait d'accord, c'est M. Mounier qui a dit cela, c'est qu'il y a un sujet de fiscalité locale dans ce pays. Supprimer la taxe d'habitation, on peut le regretter. Elle était tellement inique qu'au fond, taxe foncière et taxe d'habitation, ce ne sont pas des modèles de justice fiscale ou de simplicité. Il fallait inventer autre chose, je ne sais pas trop quoi, mais on a un système de finances locales qui ne correspond pas aux besoins de financement de services publics aujourd'hui et dans sa structure. Il y a un sujet.

Est-on capable de l'aborder, de l'examiner ? Je n'en sais rien, mais c'est un sujet qui est sur la table, qui n'est pas nouveau, qui est bien connu. Il y a des rapports de la Cour des Comptes et des différents comités très nombreux sur le sujet. Il faut arriver à en sortir.

Ce n'est pas notre cas parce que nous avons des recettes plutôt constantes. Mais pour le Département qui est presque notre principal partenaire, c'est catastrophique. C'est les collèges, les routes départementales, l'action sociale, etc.

Je propose de clore le débat là parce que de toute façon, nous avons le rendez-vous du budget et nous verrons bien ce qu'il y a dans la loi de finances.

S'il n'y a plus de Gouvernement d'ici là, s'il n'y a plus de loi de finances, plus rien, je ne sais pas ce que nous ferons, mais nous essaierons de survivre quand même.

Il faut voter pour dire qu'on a pris acte. C'est encore un coup de génie...

Vous ne votez pas le débat d'orientations budgétaires, mais il faut voter, nous dit la préfecture, que l'on a bien pris acte du débat d'orientations budgétaires. Vous faites comme vous voulez. De toute façon, cela n'a aucune importance, étant donné qu'il y a quand même eu un débat d'orientations budgétaires. Mais il paraît qu'il faut faire cela. Quelqu'un a dû imaginer cela à la Direction Générale des Collectivités Locales pour occuper nos soirées !

Alors, y a-t-il eu ou pas un débat d'orientations budgétaires ?

Adoptée à l'unanimité

M. le MAIRE.- Donc, je prends acte, le débat a eu lieu. Voilà, cela ne mange pas de pain.



RAPPORT DE PRÉSENTATION

Rapport N° 5

Service : Direction des finances

**RAPPORTEUR : Monsieur Antoine DE LACOSTE LAREYMONDIE,
Adjoint**

OBJET : DÉBAT PORTANT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) présente :

- Le contexte économique général du projet de loi finances 2025
- Les orientations du budget 2025 de la ville
- Les orientations du budget 2025 relatif à l'assainissement
- Une annexe du rapport d'orientations budgétaires sur le volet des ressources humaines.

Le ROB intègre les variables que la Ville ne maîtrise pas mais qui influent son quotidien (inflation, taux d'intérêts...) ainsi que les hypothèses retenues pour la construction du budget annuel qui est donc à ce stade en cours de finalisation.



DÉLIBÉRATION N°CM/99/2024

Service : Direction des finances

**RAPPORTEUR : Monsieur Antoine de LACOSTE LAREYMONDIE,
Adjoint**

OBJET : DÉBAT PORTANT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2312-1,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 107,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,

Considérant le rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport d'orientations budgétaires et du débat auquel elle a donné lieu,
- **D'ADOPTER** en conséquence la présente délibération attestant de la réalisation du débat d'orientations budgétaires portant sur ledit rapport.

Adoptée par le Conseil municipal
à l'unanimité des votants

Le Maire
Vice-président du Conseil départemental des Yvelines



 Pierre FOND

Réception en préfecture le : 27 nov. 2024	Date d'affichage Le 27 novembre 2024
L'ID est : 078-217805860-20241121-lmc126911-DE-1-1	
Nature : Délibérations	
Nomenclature : Décisions budgétaires	

POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

6 ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES : APPROBATION DES BILANS D'ACTIONS 2023 ET DES ACTIONS FLÉCHÉES EN 2024

M. BUCHE.- Les bailleurs sociaux bénéficient d'un abattement de 30 % de leur taxe foncière sur les propriétés bâties pour leur patrimoine situé en quartier de la politique de la ville. En contrepartie de cet abattement, les bailleurs doivent mettre en place des actions visant à améliorer la qualité de vie des locataires.

Les priorités d'action sont définies à l'issue de « diagnostics en marchant » en lien avec la Ville, l'État et les bailleurs.

Toutefois, malgré plusieurs mois de dialogue avec le bailleur LOGIREP, nous ne sommes pas parvenus à un accord sur les actions valorisées par ce dernier.

Nous faisons donc le choix de ne pas présenter les tableaux d'actions de LOGIREP et une procédure de conciliation va être menée par l'intermédiaire de la Préfecture des Yvelines.

Il vous est donc proposé ce soir d'approuver les bilans d'actions 2023 et la programmation 2024 des autres bailleurs sociaux, à l'exception de ceux de LOGIREP.

M. le MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? Madame Vitrac-Pouzoulet.

Mme VITRAC-POUZOULET.- Pas de questions, mais des observations pour saluer le travail qui est réalisé en direction des bailleurs et surtout pour nous présenter ce qui est fait réellement. C'est une demande que nous avons depuis plusieurs années parce que nous avons l'impression que ces abattements de TFPB étaient votés sans grande réflexion.

Là, nous notons un bilan et une programmation pour l'année qui vient, c'est clair.

Le fait que LOGIREP se soit fait recaler, je dois vous dire que je trouve cela plutôt bien et cela va peut-être lui permettre de réfléchir. Je connais bien au niveau du Tonnerre le bailleur LOGIREP. Il y a des plus, par exemple les associations qu'il accueille et c'est très bien parce que cela a permis de remettre du calme à l'entrée du quartier du Tonnerre. Mais il y a des moins et je me souviens d'une action que nous avons dû mener pour que LOGIREP se bouge pour réparer les ascenseurs qui étaient en panne dans des immeubles de neuf étages où les habitants étaient obligés de monter à pied et où certains se retrouvaient coincés dans les étages d'en haut parce que trop âgés pour monter et descendre régulièrement. Il avait fallu l'intervention d'une association francilienne d'ailleurs sur le sujet des ascenseurs et je crois que plusieurs élus avaient été mobilisés sur ce sujet, des élus de la majorité municipale également.

J'avais noté des petits moins chez LOGIREP, en particulier concernant le vivre ensemble qui à une époque était bien vivant. Et donc, je rejoins tout à fait votre constat, Monsieur Buche.

Donc, nous allons voter cette délibération. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je propose de mettre au vote.

Adoptée à la majorité



RAPPORT DE PRÉSENTATION

Rapport N° 6

Service : Direction du logement et NPNRU

RAPPORTEUR : Monsieur Tanguy BUCHE, Adjoint

OBJET : ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES : APPROBATION DES BILANS D' ACTIONS 2023 ET DES ACTIONS FLÉCHÉES EN 2024

Les bailleurs sociaux bénéficient d'un abattement de 30% de leur imposition sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour leur patrimoine situé dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). En contrepartie, les bailleurs doivent financer des actions qui permettent de renforcer la qualité de service aux locataires.

L'abattement TFPB est un outil de financement des actions permettant l'amélioration du cadre de vie, inscrites dans le contrat de ville 2015-2023, ainsi que dans le nouveau contrat de ville 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 ». Cela peut notamment concerner la propreté, la maintenance, l'entretien des immeubles et des espaces extérieurs, les équipements, le stationnement, la gestion locative et la qualité de service, le lien social, la tranquillité publique, l'insertion par l'activité économique.

Les actions « contreparties à l'abattement TFPB » s'inscrivent dans les priorités définies par l'État, les villes en lien avec l'EPCI compétent en matière de politique de la ville.

Les tableaux « bilans 2023 » et « les actions fléchées en 2024 » sont joints en annexe à la délibération pour les bailleurs suivants : 1001 VIES HABITAT, CDC HABITAT, TOIT ET JOIE, PIERRES ET LUMIÈRES.

Néanmoins, en raison d'un désaccord sur les actions valorisées par le bailleur Logirep Groupe Polylogis, le choix a été fait de ne pas valider le bilan 2023 et la programmation 2024 du bailleur. Les tableaux ne sont donc pas présentés aux membres du Conseil Municipal. Une procédure de médiation sera menée par l'intermédiaire de la Préfecture des Yvelines.

Vous trouverez ci-dessous une rapide présentation bailleur par bailleur des bilans d'actions consolidés 2023 et des actions fléchées en 2024 concernant les quatre bailleurs précités :

1001 Vies Habitat (1140 logements) : le montant d'abattement du bailleur est de 240 160 euros.

- En 2023, le bailleur a valorisé un ensemble de 18 actions. Les trois dépenses les plus importantes valorisées ont été les suivantes :
 - « La réparation des équipements vandalisés » pour 14% des dépenses,

- « Le renforcement de la présence du personnel de proximité (et particulièrement les postes d'agents de développement social et urbain) » pour 13% des dépenses,
- « La mise à disposition de locaux aux associations » pour 11% des dépenses,
- Pour 2024, les trois dépenses les plus importantes proposées par le bailleur sont :
 - « Le renforcement de la présence du personnel de proximité (et particulièrement les postes d'agents de développement social et urbain) » pour 13% des dépenses,
 - « La réparation des équipements vandalisés » pour 12% des dépenses.
 - « La mise à disposition de locaux aux associations » pour 10% des dépenses,

Toit et Joie (169 logements) : le montant d'abattement du bailleur est de 39 218,14 euros.

- En 2023, le bailleur a réalisé un ensemble de 7 actions. Les deux dépenses les plus importantes valorisées ont été les suivantes :
 - « Le renforcement du gardiennage d'immeuble » pour 41% des dépenses,
 - « Travaux pour l'amélioration des espaces extérieurs », pour 22% des dépenses.
- En 2024, les deux dépenses les plus importantes proposées par le bailleur sont :
 - « Les actions d'insertion des jeunes avec un chantier éducatif » pour 42% des dépenses,
 - « Le renforcement du gardiennage d'immeuble » pour 25% des dépenses.

Pierres et Lumières (123 logements) : le montant d'abattement du bailleur est de 28 418 euros.

- En 2023, le bailleur a réalisé un ensemble de 17 actions. Les deux dépenses les plus importantes valorisées ont été les suivantes :
 - Le « renforcement du gardiennage » pour 48% des dépenses,
 - Le « renforcement du nettoyage » pour 16% des dépenses,
- En 2024, les deux dépenses les plus importantes proposées par le bailleur sont identiques, à savoir :
 - Le « renforcement du gardiennage » pour 48% des dépenses,
 - Le « renforcement du nettoyage » pour 16% des dépenses,

CDC Habitat social (104 logements) : Le montant d'abattement du bailleur est de 23 258,78 euros.

- En 2023, le bailleur a réalisé un ensemble de 13 actions. Les deux dépenses les plus importantes réalisées ont été les dépenses suivantes :
 - « Les petits travaux d'amélioration du cadre de vie (remise en peinture de cage d'escaliers) » pour 31 % des dépenses,
 - « Le renforcement de la présence du personnel de proximité (coordonnateur HLM de la gestion de proximité) » pour 20% des dépenses,
- En 2024, les deux dépenses les plus importantes proposées par le bailleur sont les suivantes :
 - « Les petits travaux d'amélioration du cadre de vie (remise en peinture de cage

- d'escaliers) » pour 46 % des dépenses,
- « Le renforcement de la présence du personnel de proximité (coordonnateur HLM de la gestion de proximité) » pour 18% des dépenses.

Synthèse des dépenses valorisées en 2023 :

Axes d'actions	1001 Vies Habitat 1140 logements	Toit et Joie 169 logements	Pierres et Lumières 123 logements	CDC Habitat social 104 logements	4 bailleurs 1536 logements
Renforcement de la présence du personnel de proximité (<i>par rapport à présence dans patrimoine hors QPV</i>)	59 652,00 €	18 229,39 €	15 989,00 €	8 494,50 €	102 364,89 €
Formation/soutien des personnels de proximité	- €	- €	270,00 €	45,00 €	315,00 €
Sur-entretien	54 862,00 €	- €	5 705,00 €	1 228,88 €	61 795,88 €
Gestion des déchets et encombrants / épaves	26 415,00 €	- €	600,00 €	- €	27 015,00 €
Tranquillité résidentielle	14 157,00 €	- €	150,00 €	2 391,40 €	16 698,40 €
Concertation / sensibilisation des locataires	4 000,00 €	4 302,00 €	500,00 €	- €	8 802,00 €
Animation, lien social, vivre ensemble	57 998,00 €	8 000,00 €	4 504,00 €	3 650,00 €	74 152,00 €
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	23 076,00 €	8 686,75 €	700,00 €	12 648,83 €	45 111,58 €
TOTAL	240 160,00 €	39 218,14 €	28 418,00 €	28 458,61 €	336 254,75 €
Moyenne par Logement	210,67 €	232,06 €	231,04 €	273,64 €	218,92€

Synthèse des montants prévisionnels 2024 :

Axes d'actions	1001 Vies Habitat 1140 logements	Toit et Joie 169 logements	Pierres et Lumières 123 logements	CDC Habitat social 104 logements	4 bailleurs 1536 logements
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	61 360,00 €	12 010,00 €	15 939,00 €	8 494,50 €	96 095,50 €
Formation/soutien des personnels de proximité	0,00 €	- €	460,00 €	245,00 €	705,00 €
Sur-entretien	42 084,00 €	- €	6 580,00 €	1 600,00 €	53 680,00 €
Gestion des déchets et encombrants / épaves	27 050,00 €	1 000,00 €	400,00 €	- €	27 935,00 €
Tranquillité résidentielle	15 837,00 €	- €	400,00 €	1 000,00 €	16 400,00 €
Concertation / sensibilisation des locataires	4 000,00 €	- €	1 500,00 €	- €	5 500,00 €
Animation, lien social, vivre ensemble	75 330,00 €	26 992,51 €	3 660,00 €	5 000,00 €	94 652,51 €
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	14 499,00 €	- €	600,00 €	16 200,00 €	56 800,00 €
TOTAL	240 160,00 €	40 002,51 €	29 539,00 €	32 539,50 €	351 768,01 €
Moyenne par Logement	210,67 €	236,70 €	240,15 €	312,88 €	229,02€



DÉLIBÉRATION N°CM/100/2024

Service : Direction du logement et NPNRU

RAPPORTEUR : Monsieur Tanguy BUCHE, Adjoint

OBJET : ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES : APPROBATION DES BILANS D' ACTIONS 2023 ET DES ACTIONS FLÉCHÉES EN 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1388 bis,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu l'article 73 de la loi n° 2023-22 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 portant prorogation de l'abattement de 30% de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements situés en quartiers prioritaires de la politique de la ville pour l'année 2024,

Vu le Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération de la Boucle de la Seine 2015-2020 signé le 6 octobre 2015,

Vu le Contrat de Ville 2024-2030 intitulé « Engagements Quartiers 2030 » de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucle de Seine, approuvé par délibération n°CM/61/2024 du Conseil Municipal du 25 juin 2024,

Vu la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine signée le 5 septembre 2016, approuvée par délibération n°CM/88/2016 du Conseil Municipal du 29 septembre 2016, ainsi que ses avenants de prolongation n° 1, n° 2 et n°3.

Considérant que les bailleurs sociaux situés sur le quartier prioritaire du Plateau bénéficient d'un abattement de leur TFPB en contrepartie d'actions d'amélioration du cadre de vie de leurs locataires,

Considérant les bilans présentés par les bailleurs relevant de l'abattement TFPB pour l'année 2023 : 1001 Vies Habitat, Toit et Joie, Pierres et Lumières, et CDC Habitat Social,

Considérant le programme des actions relevant de l'abattement TFPB présenté par les bailleurs pour l'année 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** les bilans d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 2023 et les actions fléchées en 2024 présentés par les bailleurs sociaux situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville à Sartrouville.
- **D'AUTORISER** leur annexion à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncières sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine.

Adoptée par le Conseil municipal
à la majorité des votants

Abstentions : Mme AMAGLIO-TERISSE, M. CAMARA, Mme CHODAT, M. AUDROIN, M.
CHIARADIA.

Le Maire
Vice-président du Conseil départemental des Yvelines



 Pierre FOND

Réception en préfecture le : 27 nov. 2024	Date d'affichage Le 27 novembre 2024
L'ID est : 078-217805860-20241121-lmc127143-DE-1-1	
Nature : Délibérations	
Nomenclature : Politique de la ville-habitat-logement	

7 CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE 2025-2030

M. BUCHE.- L'application de l'abattement de TFPB est conditionnée à la signature d'une convention annexée au contrat de ville.

En raison de la signature du nouveau contrat de ville pour la période 2024-2030, nous avons procédé à la rédaction d'une nouvelle convention qui définit des nouvelles modalités d'application de suivi et de bilan de l'abattement.

Donc, les actions valorisées devront répondre aux priorités définies dans le contrat de ville. De plus, cette convention marque une nouvelle étape dans la méthode de co-construction des programmations d'action entre la Ville et le bailleur avec un nouveau calendrier permettant de respecter les calendriers budgétaires des différents partenaires.

La convention pose aussi les moyens de contrôle et de contestation de l'utilisation de l'abattement avec la possibilité de suspendre le versement de ce dernier si un désaccord persiste sur la programmation proposée.

Je vous propose donc d'approuver cette convention.

M. le MAIRE.- Pas de question ? Monsieur Audroin.

M. AUDROIN.- Je vous remercie de la réunion de la commission qu'il y a eu sur ce sujet très instructif.

J'aimerais rappeler que sur le cadre mis en place, je trouve tout à fait normal qu'une ville surveille les dépenses ou l'argent du contribuable qu'il donne à des entités ou des bailleurs. D'ailleurs, c'est peut-être ce que le Gouvernement devrait faire quand il donne de l'argent à des entreprises qui licencient après et donc donner ce cadre au Gouvernement.

Sur un cadre qui est plus contraignant sur la surveillance de ce qui est fait, nous trouvons cela extrêmement positif. Lors de cette réunion, les explications que vous aviez données, ainsi que la personne qui était avec vous, je ne me rappelle plus son nom...

M. BUCHE.- Mme Deberly, la directrice du Service Logement.

M. AUDROIN.- ...qui a fait un travail remarquable. Cela m'a convaincu.

Mais je ne voudrais pas que l'on tire à boulets rouges sur les bailleurs sociaux non plus à cette occasion, parce que les bailleurs sociaux, on en a besoin. La situation du logement social en France est catastrophique. J'ai pris quelques chiffres, le rapport de l'Abbé Pierre 2023 : 330 000 personnes sans domicile, 4,2 millions de personnes souffrant de mal-logement et d'absence de logement personnel.

Je pense qu'il y a là moyen d'aider les bailleurs sociaux, d'avoir un bon dialogue entre les municipalités et les bailleurs sociaux et rappeler aussi la crise très profonde dont on parle très peu, la crise de l'immobilier qui touche principalement le logement social qui est au plus bas dans sa construction.

Je trouve ce cadre, parce qu'on peut appeler cela ainsi, très positif, mais sans toutefois montrer du doigt les bailleurs sociaux dont on a quand même besoin, d'autant qu'ils ont eux aussi des contraintes financières. La réforme de l'APL ne les a pas aidés et je crois qu'on leur a supprimé quelques fonds. Le Gouvernement a puisé quelques fonds dans leur cagnotte.

Nous voterons pour ce rapport.

M. BUCHE.- Merci beaucoup. Nous avons eu l'occasion d'en discuter pendant la commission. La démarche de cette nouvelle convention a été réfléchiée avec les bailleurs et bien évidemment, ils ont compris l'intérêt qu'il y avait de cette démarche de co-construction et s'y sont inscrits.

Là, nous avons juste une problématique avec un bailleur. Il y a deux ans, nous n'avions pas de problématiques avec ce bailleur. J'ose espérer que l'année prochaine, nous n'aurons plus cette problématique. Je pense que c'est plus une problématique d'une personne que réellement du bailleur. Nous avons un nouveau responsable habitat sur LOGIREP qui est plein de bonne volonté. Nous espérons que cela va remettre en place le travail.

Mais bien évidemment, nous sommes partenaires avec les bailleurs sociaux. Ils ont un certain nombre de problématiques qu'ils rencontrent, et que nous rencontrons nous-mêmes au sein de la Ville, et nous avons tout intérêt à travailler en bonne intelligence collectivement dans l'intérêt des locataires et des habitants de ce quartier.

M. le MAIRE.- Madame Vitrac-Pouzoulet et nous allons passer au vote.

Mme VITRAC-POUZOULET.- Je voulais saluer la démarche de co-construction parce que c'est intéressant, on ne l'avait plus, la présence des habitants qui sont concernés à travers les associations de locataires, la mise en place d'un comité de pilotage également pour valider des décisions.

Donc effectivement, je crois que l'on ne pointe personne du doigt, mais on discute, on construit ensemble, on débat et on concert. C'est très bien. Pour moi, cela va dans le bon sens. Ce sont des actions que j'avais essayé de pousser lorsque j'étais élue régionale. Cela n'avait pas toujours porté ses fruits et voilà. Mais je salue l'avancée qui est faite aujourd'hui et qui est visible.

Nous voterons pour cette délibération.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup.

Je rassure M. Audroin, nous avons plus un partenariat avec les bailleurs sociaux qu'une opposition. Les bailleurs sociaux, ce sont aussi des organisations humaines sur le terrain et comme le disait Tanguy, il faut faire valoir ses intérêts, les intérêts des habitants par rapport à des organisations qui sont plus ou moins efficaces. C'est le problème de LOGIREP. Si cela va être réglé, j'espère, ce sera bien.

Et merci pour vos propos sur cette politique logement que nous menons.

Je propose de passer au vote.

Adoptée à l'unanimité



RAPPORT DE PRÉSENTATION

Rapport N° 7

Service : Direction du logement et NPNRU

RAPPORTEUR : Monsieur Tanguy BUCHE, Adjoint

OBJET : CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE 2025-2030

L'article 1388 bis du code général des impôts prévoit un abattement de 30% sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des logements locatifs sociaux situés en quartier prioritaire de la politique de la ville.

L'application de cet abattement de la TFPB, au bénéfice des bailleurs sociaux, est conditionnée à la signature d'un contrat de ville et d'une convention, annexée à ce dernier, précisant les modalités d'utilisation de la somme correspondant à l'abattement pour l'amélioration du cadre de vie au sein des résidences. Cette convention doit être conclue avec les communes concernées par la politique de la ville, l'établissement public de coopération intercommunale, le représentant de l'État dans le département, et les bailleurs sociaux.

Il a été décidé de rédiger une convention par ville concernée par la politique de la ville. Celle-ci définit les modalités d'application, de suivi et de bilan de l'abattement de la TFPB sur toute la durée du contrat de ville à compter de 2025 jusqu'en 2030.

A l'échelle de la ville de Sartrouville, 2 079 logements sociaux sont situés au sein du quartier prioritaire du Plateau, et bénéficient de l'abattement sur la TFPB. Le montant d'abattement annuel a été estimé à hauteur de 460 844€.

La déclinaison territoriale de cet abattement est identifiée dans le tableau ci-après.

Villes	Quartiers prioritaires	Bailleurs sociaux	Nombre de logements concernés	Estimation du montant d'abattement annuel
Sartrouville	Le Plateau	1001 Vies habitat	1083 logements	219 410,00€
		CDC Habitat	104 logements	25 328,00€
		Logirep-Polylogis	601 logements	147 293,00€
		Pierres et Lumières	123 logements	28 418,00€

Toit et Joie	168 logements	40 394,69€
--------------	------------------	------------

Les actions valorisables au titre de l'abattement de la TFPB doivent permettre un renforcement de l'entretien et de la gestion du parc social ainsi que l'amélioration de la qualité de service rendu aux locataires en fonction du diagnostic partagé entre les signataires.

Les actions liées à l'abattement TFPB doivent aussi permettre de mettre en place des actions en lien avec le contrat de ville, étant une annexe de ce dernier. La programmation devra donc répondre aux objectifs fixés par le contrat de ville.



DÉLIBÉRATION N°CM/101/2024

Service : Direction du logement et NPNRU

RAPPORTEUR : Monsieur Tanguy BUCHE, Adjoint

OBJET : CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE 2025-2030

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1388 bis,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu l'article 73 de la loi n° 2023-22 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 portant prorogation de l'abattement de 30% de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements situés en quartiers prioritaires de la politique de la ville pour l'année 2024,

Vu le Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération de la Boucle de la Seine 2015-2020 signé le 6 octobre 2015,

Vu le Contrat de Ville 2024-2030 intitulé « Engagements Quartiers 2030 » de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine, approuvé par délibération n°CM/61/2024 du Conseil Municipal du 25 juin 2024,

Vu la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine signée le 5 septembre 2016, approuvée par délibération n°CM/88/2016 du Conseil Municipal du 29 septembre 2016, ainsi que ses avenants de prolongation n° 1, n° 2 et n°3.

Considérant que les bailleurs sociaux situés sur le quartier prioritaire du Plateau bénéficient d'un abattement de leur TFPB en contrepartie d'actions d'amélioration du cadre de vie de leurs locataires,

Considérant que le bénéfice de l'abattement est conditionné à la signature d'une convention, annexée au contrat de ville, conclue entre les bailleurs, les communes en politique de la ville, l'établissement public de coopération intercommunale et le représentant de l'État dans le département.

Considérant qu'il convient d'approuver la convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe

Foncière sur les Propriétés Bâties pour la ville de Sartrouville, couvrant la période 2025 à 2030.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur la Propriété Bâties pour la ville de Sartrouville, telle qu'annexée à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer la convention précitée, ainsi que l'ensemble des documents y afférents.
- **DE PRÉCISER** que cette convention sera annexée au contrat de ville.

Adoptée par le Conseil municipal
à l'unanimité des votants

Le Maire
Vice-président du Conseil départemental des Yvelines



Pierre FOND

Réception en préfecture le : 27 nov. 2024	Date d'affichage Le 27 novembre 2024
L'ID est : 078-217805860-20241121-lmc127164-DE-1-1	
Nature : Délibérations	
Nomenclature : Politique de la ville-habitat-logement	

EVENEMENTIEL

8 TARIFS DE LOCATION DE PATINS POUR LA PATINOIRE DE NOËL 2024-2025

M. le MAIRE.- La délibération que nous attendons tous tout au long de l'année avec un intérêt sans cesse renouvelé que va porter Alice Hajem : les tarifs de location des patins à glace !

Mme HAJEM.- Dans le cadre des fêtes de Noël, la ville de Sartrouville organise une animation et installera la patinoire synthétique place des Fusillés du 21 décembre 2024 au 5 janvier 2025.

À cette occasion, il est proposé d'appliquer les tarifs de location des patins à 2,50 € le ticket et 2 € le ticket par lot de 5, tarif réduit pour location multiple afin de faciliter l'accès aux familles. Ce ticket donne accès à la patinoire pour une durée de 30 minutes valable pour la période du 21 décembre au 5 janvier 2025.

M. le MAIRE.- Merci.

Cela suscite des questions cette affaire !

M. AUDROIN.- Une question : prévoyez-vous une animation sur le Plateau ?

Mme HAJEM.- Oui, place Alexandre Dumas le samedi 21 décembre après-midi de 15 heures à 17 heures.

M. AUDROIN.- Place Alexandre Dumas ?

Mme HAJEM.- Oui.

M. le MAIRE.- On publiera tout cela, beaucoup de choses vont arriver.

Y avait-il d'autres questions ? Madame Vitrac-Pouzoulet.

Mme VITRAC-POUZOULET.- C'est en lien avec la patinoire, mais c'est dans les décisions du maire. J'ai noté un contrat d'une durée de trois mois passé pour la patinoire. Or, elle ne va pas rester trois mois.

M. le MAIRE.- C'est quel numéro ?

Mme VITRAC-POUZOULET.- La 299 ou j'ai peut-être lu un peu vite.

M. le MAIRE.- C'est un contrat type qu'on est obligé de passer. Mais effectivement, ce sera plus court de décembre à janvier. Ils la retirent quand ? Le 5 janvier. C'est le contrat type qui est comme cela.

S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de passer au vote pour les patins.

Adoptée à l'unanimité

M. le MAIRE.- Nous avons terminé l'examen de nos délibérations.



RAPPORT DE PRÉSENTATION

Rapport N° 8

Service : Service évènementiel

RAPPORTEUR : Madame Alice HAJEM, Adjointe

OBJET : TARIFS DE LOCATION DE PATINS POUR LA PATINOIRE DE NOËL 2024-2025

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la ville de Sartrouville organise une animation et installera une patinoire synthétique, Place des Fusillés, du 21 décembre 2024 au 5 janvier 2025.

À cette occasion, il est proposé d'appliquer les tarifs de location de patins suivants :

- ✓ 2,50 € le ticket à l'unité
- ✓ 2,00 € le ticket, par lot de 5 (*tarif réduit pour location multiple afin de faciliter l'accès aux familles*).

Le ticket donne accès à la patinoire pour une durée de 30 minutes, valable pour la période du 21 décembre 2024 au 5 janvier 2025.



DÉLIBÉRATION N°CM/102/2024

Service : Service évènementiel

RAPPORTEUR : Madame Alice HAJEM, Adjointe

OBJET : TARIFS DE LOCATION DE PATINS POUR LA PATINOIRE DE NOËL 2024-2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Ville organise une animation à l'occasion des fêtes de fin d'année et qu'il convient de déterminer les tarifs de location des patins pour les usagers de la patinoire qui sera installée Place des Fusillés,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

- **DE FIXER** les tarifs de location des patins comme suit :
 - ✓ 2,50 € le ticket à l'unité
 - ✓ 2,00 € le ticket, par lot de 5.
- **DE PRÉCISER** que le ticket donne accès à la patinoire pour une durée de 30 minutes, valable pour la période du 21 décembre 2024 au 5 janvier 2025.

Adoptée par le Conseil municipal
à l'unanimité des votants

Le Maire
Vice-président du Conseil départemental des Yvelines



Pierre FOND

Réception en préfecture le : 27 nov. 2024	Date d'affichage Le 27 novembre 2024
L'ID est : 078-217805860-20241121-lmc126514-DE-1-1	
Nature : Délibérations	
Nomenclature : Décisions budgétaires	

RELEVÉ DE DÉCISIONS

9 RELEVÉ DES DÉCISIONS MUNICIPALES

M. le MAIRE.- Les décisions du maire : il y a déjà eu une question. Il y en a peut-être d'autres. Monsieur Audroin.

M. AUDROIN.- Oui, la 232, signature d'un bail commercial avec la société BAF pour l'exploitation du local communal sis 5 avenue de la République. Je pense que c'est le local qui avait été préempté.

M. le MAIRE.- Oui, exactement, et c'est un bar à fromages.

D'ailleurs, c'est ce qui veut dire BAF : bar à fromages. Ce n'est pas baffes !

Y a-t-il d'autres questions ?

M. AUDROIN.- Oui, la 234, demande de subvention auprès de la Région Île-de-France dans le cadre du dispositif « Action régionale en faveur du développement urbain » pour un montant de 1 256 500 €. On peut savoir quelle est cette action ?

M. le MAIRE.- C'est l'aménagement de l'espace public autour de la cité scolaire, tout ce qui est voirie autour du collège. Ce qu'on appelle la cité scolaire, c'est le groupe maternelle, primaire et collège.

M. AUDROIN.- J'ai relevé la 243, convention de mise à disposition de locaux à l'association « Ma chance, moi aussi. »

M. le MAIRE.- C'est au sein de l'école Georges Brassens. C'est une association qui travaille avec l'école, l'IFAC et le CCAS et qui soutient des enfants dans leur travail scolaire.

M. AUDROIN.- J'avais relevé un ensemble de décisions d'un montant quand même assez important et j'ai été étonné. C'est sur la distribution alimentaire pour les crèches. N'y a-t-il pas un appel d'offres pour cela ?

Mme GRANIÉ.- Il y a eu un appel d'offres.

M. AUDROIN.- Je n'ai rien dit.

Idem pour JARDINS, 259, etc. De même, y a-t-il eu un appel d'offres ?

M. le MAIRE.- Ce sont les marchés. Vous avez la décision relative au marché.

M. AUDROIN.- D'accord.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions ?... Non ?...

Oui, Madame Vitrac-Pouzoulet.

Mme VITRAC-POUZOULET.- J'avais la 270. C'est un bail commercial. Je me demandais ce que c'était.

M. le MAIRE.- C'est quoi ?

Mme VITRAC-POUZOULET.- C'est un bail commercial.

M. le MAIRE.- C'est POKI FAMILY, c'est un autre commerçant qui s'installe. Ce sont des fonds de commerce que nous avons préemptés et nous choisissons des commerçants qui s'installent. C'est de l'alimentaire chaque fois.

Mme VITRAC-POUZOLET.- De l'alimentaire, d'accord.

Une dernière, la 296 et suivantes, ce sont des ventes de structures gonflables par la Ville. Je me disais que c'était dommage parce que ce sont des choses qui amusent bien les enfants et l'été, on a toujours des enfants qui ne partent pas en vacances. Cela aurait pu être utilisé peut-être dans le cadre d'un village d'été.

M. le MAIRE.- C'est comme les décorations de Noël. On préfère de plus en plus louer des structures plutôt que de les acheter, les stocker dans un hangar, ensuite on s'aperçoit qu'elles ne sont plus aux normes ou sales. Régulièrement, on le fait, on gagne à la fois de l'argent et on a des choses de meilleure qualité. C'est un métier. On fait appel à des sociétés et on loue auprès d'elles.

Mme VITRAC-POUZOLET.- J'espère qu'on va en louer pour cet été.

M. le MAIRE.- Oui, nous le faisons chaque année.

Très bien, merci.

Il y a des questions diverses. Monsieur Audroin.

M. AUDROIN.- Oui, c'est sur la situation (*inaudible*). Il y a un problème d'enseignement faute d'enseignants puisque d'après un article paru avant les vacances de la Toussaint, une classe double n'avait pas d'enseignant depuis le 1^{er} octobre.

Mme GRANIÉ.- C'est en classe maternelle, c'était une petite section. La directrice de l'école élémentaire a repris la direction également de la maternelle et je vous rappelle que c'est de la compétence de l'Éducation Nationale.

M. AUDROIN.- D'accord, mais je voulais savoir si le problème était réglé.

Mme GRANIÉ.- C'est réglé, oui.

M. AUDROIN.- J'avais noté que c'était une classe double au CE1-CE2.

Mme GRANIÉ.- Il y a aussi un autre problème, mais tout a été réglé à la rentrée des vacances de la Toussaint.

M. AUDROIN.- D'accord. Si c'est réglé, c'est bon.

M. le MAIRE.- Vous aviez deux autres questions, situation de catastrophe naturelle.

M. AUDROIN.- J'ai vu avec étonnement que Sartrouville avait été déclarée en catastrophe naturelle. Je ne pensais pas que nous avions été envahis par les eaux.

M. le MAIRE.- Non, mais nous sommes précautionneux, nous sommes très prudents.

M. CARMIER.- C'est quelque chose d'assez classique. Quand nous avons des intempéries de ce type, nous faisons en amont des déclarations au cas où il y ait des demandes à traiter. Cela a été fait par arrêté. Nous n'avons reçu aucune demande derrière, nous n'avons pas constaté de dégâts. Cela a juste été fait de manière préventive au cas où. Mais il n'y a pas eu de dégât particulier et aucune demande de la population.

M. le MAIRE.- C'est protecteur pour la population. Si jamais il y a un dégât derrière, ils ont accès tout de suite à l'assurance selon cette procédure.

M. AUDROIN.- Et ma dernière question était sur le chauffage dans les installations sportives. Il fait froid.

M. le MAIRE.- C'est vrai, mais ça, c'est M. Baudry ! (*rires*)

On s'est gelé jusque-là dans tous les bureaux pour faire des économies budgétaires. Il y a un axe M. de Lacoste-M. Baudry pour couper le chauffage !

Chaque jour de chauffage fait 6 500 €. Un poste catégorie C sur une année : 40 000 €. Donc, si pendant une semaine vous ne chauffez pas, vous avez économisé un poste. Et donc, M. Baudry préfère avoir des fonctionnaires que de la chaleur.

M. AUDROIN.- Oui, mais il y a des pratiquants, notamment des enfants.

M. le MAIRE.- Ça y est, on a mis le chauffage. On ne pouvait plus tenir parce que là, on arrivait au bout de l'exercice.

M. AUDROIN.- Je confirme !

M. le MAIRE.- On fait des efforts, mais là, on arrive au bout.

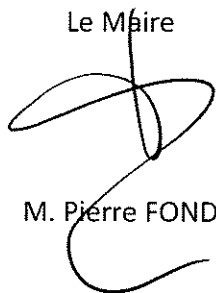
Merci. Bonne soirée et prochain Conseil le 19 décembre.

La séance est levée à 19 heures 19.

stb

Procès-verbal approuvé lors de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2024

Le Maire



M. Pierre FOND

Le secrétaire de séance



M. Denis VAIGREVILLE